



# Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

NON GRADÉS



NON GRADÉS



## D.I de Centre-Est DIJON

Mr CAILLET-BREILLET Manuel  
Délégué régional DI DIJON  
Du Syndicat Pénitentiaire  
Des Surveillants Non-gradés  
Tél : 06 87 10 93 82

Le 4 juillet 2022

### Lettre Ouverte

À

Monsieur le Directeur  
Des Services Pénitentiaires  
Grand-Centre - DIJON

Objet : Port du T-shirt.

Monsieur le Directeur Interrégional,

Par note de service datée du 19 février 2021, le port du gilet par lame, qui était déjà obligatoire dans les secteurs spécifiques, est devenu aussi obligatoire pour tous les personnels en tenue, quelles que soient les fonctions occupées et quelles que soient les conditions météorologiques ou climatiques.

Hélas, les surveillant(e)s rencontrent de réelles difficultés par le poids du gilet, et le port de celui-ci est encore plus pénible lors des grosses chaleurs.

Je me permets de vous solliciter afin que vous autorisiez les surveillants à porter le T-SHIRT pénitentiaire.

Ne doutant pas de l'intérêt que vous portez aux personnels pénitentiaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Interrégional, mes sincères salutations.

Manuel CAILLET-BREILLET